

A.S.A. DES VIDANGES DU VIGUEIRAT
DE SAINT REMY DE PROVENCE

Gestion administrative :

SICAS – Traverse du Cheval Blanc -
13210 SAINT REMY DE PROVENCE

Tél : 04 90 92 25 76

E-Mail : asa.vigueirat-saintremy@outlook.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE DU 6 MAI 2024

Référence : DEL_2024/05

Objet : Approbation du Compte Administratif 2023

Nombre de titulaire	9
Nombre de Suppléant	5
Quorum 1 ^{ère} Réunion 2 ^{ème} Réunion	5
Nombre de présents et représentés	7

Nombre de votants	6
Suffrages exprimés	6
Pour	6
Contre	0
Abstention	0

L’an deux mille vingt quatre et le six mai, la Commission Administrative du Syndicat s’est réunie dans les locaux du SICAS à Saint Rémy de Provence sous la présidence de Monsieur Serge MISTRAL.

Vu l’ordonnance 2004-632 du 1er juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires.

Vu le décret 2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l’ordonnance 2004-632.

La Commission Administrative du Syndicat, après s’être fait présenter les Budgets Primitif et Supplémentaire de l’exercice 2023 et les Délibérations modificatives qui s’y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le Compte Administratif dressé par l’Ordonnateur accompagné du Compte de Gestion du Receveur,

Après avoir entendu et approuvé le Compte de Gestion de l’exercice 2023.

Considérant que Monsieur Serge MISTRAL, Ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l’exercice 2023, les finances de l’ASA des Vidanges du Vigueirat de Saint Rémy,

Il est proposé d’approuver les résultats du compte administratif 2023 de l’ASA des Vidanges du Vigueirat de Saint Rémy ainsi présenté :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE		141 043,25 €		19 537,83 €
REALISATIONS	18 607,81 €	59 510,63 €	3 915,32 €	4 722,43 €
TOTAL	18 607,81 €	200 553,88 €	3 915,32 €	24 260,26 €
RESULTATS DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023		181 946,07 €		20 344,94 €

Conformément à la loi, Monsieur MISTRAL Serge se retire de la séance,
Sous la présidence de Monsieur André MORETTI, la Commission Administrative,
Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

Article 1^{er} : d’adopter le Compte administratif de l’exercice 2023 tel que présenté ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Membre présent
André MORETTI



Le Président,

ASA DES VIDANGES DU VIGUEIRAT DE SAINT REMY
Gestion administrative :
SICAS - Traverse du Cheval Blanc - BP 93
13533 SAINT REMY DE PROVENCE CEDEX

S. MISTRAL



Acte rendu exécutoire

Compte tenu de publication le

13/05/2024

Date d’envoi au service de tutelle le

Accusé de réception en préfecture
013-200038339-20240506-DEL_2024-05-DE
Date de télétransmission : 13/05/2024
Date de réception préfecture : 13/05/2024